



# CONTRÔLE ET MAITRISE DES RISQUES BANCAIRES, TOUS CONCERNÉS !

## LA BANQUE POSTALE, DE L'INERTIE À LA PRECIPITATION !

**La Banque Postale n'a visiblement plus les moyens de ses ambitions !**

**Pour autant, il est inconcevable que les postiers soient sanctionnés au travers de systèmes d'information vieillissants, de tuyaux sous dimensionnés... Faute de SI performants ou de moyens supplémentaires, faire des agents la variable d'ajustement du risque est inacceptable. La CFDT rappelle qu'il incombe à l'employeur d'apporter les conditions nécessaires à l'exercice du travail et pas l'inverse !!**

Suite à une amende record de 50 Millions d'euros, infligée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la Banque Postale se précipite depuis plusieurs semaines sur un arsenal de modifications du contrôle et de la maîtrise des risques bancaires : création d'une filiale indépendante pour les Services Financiers, changement des rattachements pour les Risk Managers Délégués, renforcement des contrôles en secteurs...

Lors de ce projet, La Banque Postale et le Réseau ont fait le choix de s'affranchir de toute étude d'impacts via un CHSCT et d'avancer au pas de charge : les impacts sur les agents ? C'est comme d'habitude : « on verra ça plus tard » ! (Toute référence au projet MC2 serait évidemment fortuite)

**Depuis, la CFDT ne cesse d'alerter sur une augmentation très sensible de la charge de travail liée au renforcement des contrôles dans les territoires et dénonce une approche punitive de LBP au travers de la RVB des conseillers du Réseau et des Centres.**



### Un impact sur tous les acteurs du Réseau

#### ► Les DS et managers sont seuls face à leurs responsabilités de contrôle.

Le « risque descend » sans que La Banque Postale ne s'interroge sur la charge de travail. Comment ne pas « voir » que 1500 clients/jour ne génèrent pas autant de déclarations LCB-FT que 300 ? Il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir ! Les contrôles peuvent représenter aujourd'hui jusqu'à 80% de l'activité du DS, au détriment de l'attractivité d'un métier déjà loin d'être au beau fixe.

**Si ce constat est bien « partagé » par la direction du Réseau, cette dernière n'a visiblement pas souhaité y apporter les mesures correctives afin que le DS puisse enfin assurer correctement l'ensemble de ses missions.**

#### ► Chargés de Clientèle : « FOL \* », c'est surtout... complètement fou !

La mise en place, l'année dernière, de nouveaux outils de contrôle pour les versements et virements au guichet, ont accru la charge de travail des postiers. Procédures plus longues, accroissement des contrôles... là aussi, La Banque Postale ne semble pas s'émouvoir de l'impact de ce déploiement sur les Chargés de Clientèle et les managers. Sur le terrain, la V10 est reconduite à l'identique (V10.2 vs V10.3) ... donc sans moyens complémentaires. Mieux encore, les Chargés de Clientèle sont maintenant sous la menace de sanctions disciplinaires pour non-respect des procédures. Menaces qui n'épargnent pas les managers !

**Le constat est alarmant ! Mis à part les menaces, le Réseau ne réagit pas ! Il est temps que l'impact des exigences de contrôles sur les conditions de travail soit étudié et que les moyens (matériels et humains) soient donnés !**

\* FOL : outil de vérification des personnes figurant sur la liste de sanctions financières.

## **Les Conseillers en face à face ou à distance sont menacés de sanctions sur leur RVB, si le taux de conformités ou taux de chute ne sont pas aux attendus de LBP.**

Le conseiller est loin d'être épargné par cette folie ambiante ! Il se voit maintenant risquer de perdre tout ou partie de son variable. Entre le bâton et la carotte, la Banque Postale a choisi le bâton... Méthode qui pourrait sembler démotivante en ces temps difficiles de bascules sur CAP Client 3.0 mais qui n'arrête pas La Poste qui maîtrise parfaitement cette technique !

***Là encore, les difficultés de déploiement de ce logiciel sont connues et partagées par la Banque et le Réseau. Mais il semble beaucoup plus simple de sanctionner les conseillers plutôt que d'apporter les mesures correctives nécessaires.***

**Le risque du projet ?  
Que les contrôles  
prennent la main sur le  
risque.**

**Membre du CODIR... Un  
même projet mais pas  
les mêmes conditions  
d'exercice au Réseau  
ou aux SF !  
Quelle cohérence ?  
Le Réseau est-il certain  
que, sur l'ensemble des  
DR, le Risque sera  
privilegié aux Résultats  
commerciaux ?**

**Pour la CFDT, faire  
évoluer des fiches de  
poste vers du  
management d'office,  
sans aucun  
accompagnement est  
une violation de  
l'accord « un Avenir  
Pour Chaque Postier »**

**Le projet MC2 avait  
pourtant validé assez  
récemment le RMD  
dans le CODIR des DR...  
Visiblement, LBP a de  
nouveau changé  
d'avis !  
Faire et défaire.... Le  
nouveau slogan de La  
Banque ?**

## **Quelles réponses face aux exigences des autorités bancaires ?**

### **► Création d'une filière de la maîtrise des risques indépendante pour les Services Financiers**

L'ensemble des personnels des 2 filières, Maitrise du Risque Opérationnel et Contrôle Permanent, seront désormais tous rattachés (hiérarchiquement) à la Direction de la Maitrise des Risques et donc au sein d'une même filière (en fait, comme il y a deux ans... faire et défaire...). Si pour les Contrôleurs interne (CIB) et les Experts Risque (ERO) les fonctions restent inchangées, il n'en va pas de même pour leurs responsables. Si du côté de la Direction Opérationnelle de la banque, leurs postes ont simplement vocation à « évoluer naturellement », la réalité semble un peu plus compliquée.

Dans ce projet, la CFDT n'a pas vu trace de l'impact sur l'évolution substantielle de leur portée managériale... quid des propositions faites aux managers ? Sûrement un oubli dans le texte !

***Cette mise en conformité ne serait-elle pas plutôt une aubaine pour lancer la fameuse « mutualisation » des tâches annoncée dans le projet et dont la finalité ne serait en fait qu'une reprise supplémentaire de moyens ?***

### **► Le Risk Manager Délégué : Délégué à qui ?**

Parce qu'on aime bien les changements à La Poste, le Réseau a modifié dans la foulée le rattachement hiérarchique des RMD. Rattachés aujourd'hui à la DR, le projet prévoit un nouveau rattachement à La Direction Opérationnelle Maitrise des Risques... du Réseau.

On fait donc disparaître les liens hiérarchiques des RMD avec les DR tout en les laissant... au Réseau. Pour corser le tout, ajoutez un rattachement fonctionnel à la Direction des Risques Groupe de La Banque Postale et le tour est joué !

C'est simple comme une lettre à La Poste !

***Les modifications présentées amènent plusieurs questions : quid de la prise en charge des déplacements (moyens, véhicules), de la légitimité des actions du RMD dans les DR, quid de leur présence au CODIR et autres « comités », quid des conditions d'accès aux secteurs ?***

## **Pour la CFDT, les différents impacts de ce projet nécessitent une consultation des CHSCT :**

- Pour la création de la filière Maitrise des risques, aux SF et au Réseau**
- Sur l'impact des contrôles sur les acteurs en secteur.**

**La CFDT demande rapidement une bilatérale pour l'ensemble des acteurs impactés par la maîtrise du risque et le contrôle bancaire.**

#balance-ton-vote-en-ctn